



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale

Permettre aux enfants de révéler leur potentiel, développer leurs compétences et communiquer autrement

CONDITION GENERALE DE VENTE DE PRESTATION DE SERVICE DE AMONTOUR

Article 1 : Objet des CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de services fournies par Amontour, société de prestations de service en accompagnement éducatif et parental, immatriculée sous le numéro 982 613 341 00014, et dont le siège social est situé au 2 avenue des arondières, 69520 GRIGNY-SUR-RHÔNE.

Article 2 : Champs d'application

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Audrey BERENGER, gérante de AMONTOUR SARLU accomplira ses prestations suite à la demande expresse du Client. Toute prestation accomplie par l'entreprise AMONTOUR implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par AMONTOUR auprès de ses clients professionnels ou particuliers, quelques soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client professionnel.

Ces conditions générales demeureront en vigueur jusqu'à la prochaine révision, sans durée limite dans le temps.

Conformément à la réglementation en vigueur, AMONTOUR représentée par Audrey BERENGER se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement d'un contrat de prestations de services.

Article 3 : Prestation

AMONTOUR représentée par Audrey BERENGER, vend des prestations de service social à des particulier et/ou professionnels. Elle peut intervenir à la demande ou de façon régulière. Audrey BERENGER se réserve le droit de cadrer ses interventions via des contrats.

Les prestations proposées par AMONTOUR visent à développer de nouvelles réponses qui permettent de participer et de faciliter l'inclusion des enfants et leur entourage dans la société en proposant un accompagnement se basant dans des démarches éducatives globales et sociales ainsi que des outils permettant de renforcer et développer les compétences des jeunes avec handicap.

Ses prestations sont à destination :

- Des particuliers (familles/parents) pour proposer un accompagnement éducatif et/ou parentale à domicile ou sur le lieu d'accueil de l'enfant (école, crèche, IME...etc.). Ces accompagnements peuvent être individuel ou collectif.
- Des instituts de formation en travail social pour sensibiliser à l'accompagnement des parents d'enfants avec handicap ou à l'accompagnement de l'enfant.
- Des professionnels ou établissements publiques/privés pour des prestations de sensibilisation.

Cette liste n'est pas exhaustive et AMONTOUR se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si elle le juge nécessaire. Le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

AMONTOUR SARLU intervient à la demande du Client, selon les objectifs définis d'un commun accord, au domicile de celui-ci, lieu d'accueil de l'enfant ainsi qu'à distance. La date, le lieu ou le mode d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone, message ou mail entre AMONTOUR représentée par Audrey BERENGER et le Client.

Article 4 : Modalité de contact et mise en place des prestations

Les familles peuvent prendre contact par téléphone ou par e-mail pour planifier un premier rendez-vous.

À l'issue de cette première rencontre, les modalités d'intervention (objectifs, lieux, horaires) seront définies.

En cas d'intervention sur un lieu d'accueil (école, crèche, etc.), une convention sera signée entre Amontour et l'établissement concerné.

Article 5 : L'application

Les présentes conditions s'appliquent dès le premier rendez-vous durant lequel les présentes CGV seront transmises aux clients contre signature ou lors de la signature du devis.

Le Client reconnaîtra en avoir pris connaissance et les accepter en cochant la case prévue sur le devis.

Article 6 : Tarif applicable et frais annexes

Les tarifs applicables aux prestations seront communiqués au Client de manière écrite sur un devis ou par téléphone à la demande du client. Un devis peut être fourni à la demande du client, il devra être remis signé avant le démarrage de l'accompagnement.

Les tarifs des prestations sont définis comme suit :

- Tarif horaire : 50 € par heure de prestation.
- Frais de déplacement : 8 € par déplacement.



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014

- Frais de participation à la préparation des séances individuelles :
30 € jusqu'à 2 heures de préparation mensuelle.
60 € pour 3 à 6 heures de préparation mensuelle.
100 € pour 7 heures et plus de préparation mensuelle.

Les frais de stationnement éventuels sont à la charge du client et seront facturés en supplément.

Les tarifs s'entendent nets de TVA (régime fiscal applicable aux prestations libérales).

AMONTOUR SARLU représentée par Audrey BERENGER se réserve le droit de modifier ses tarifs, y compris pour les contrats en cours, sous réserve d'un préavis raisonnable communiqué au client.

Article 7 : Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit pourra être établi à la demande du client. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises.

La réalisation du devis est gratuite. Sauf mention contraire, le devis sera valable un mois, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

Article 8 : Modalité de paiement

Les paiements peuvent être effectués par chèque, espèces ou virement bancaire. Les prestations régulières pourront faire l'objet d'une facturation mensuelle.

Le règlement de la prestation se fera par le Client particulier le jour même du rendez-vous, en espèces ou par chèque bancaire, si rencontre en présentiel, ou à réception de la facture, à la fin du mois par virement via le RIB communiqué sur les factures, pour les accompagnements réguliers, payable avant le 10 du mois suivant.

Si le client est un professionnel, le paiement s'effectue par virement bancaire via le RIB communiqué sur les factures, au plus tard 30 jours après émission de la facture.

Article 9 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement par le Client au-delà d'un délai de 45 jours après la fin de l'intervention ou de la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une pénalité de retard calculée au taux de 15,00 % (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture sera automatiquement due, de plein droit, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause *Retard de paiement*, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de AMONTOUR SARLU.



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014

Article 10 : Annulation et report

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis, tant que la prestation n'est pas réalisée.

Annulation par le client :

Pour les contrats en cours, le client peut annuler ou reporter les prestations sous réserves de respecter les délais d'annulation suivant.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la date prévue de la prestation ou en cas de non-présentation sans préavis, la totalité du montant sera due, or cas de force majeur.

Dans la mesure du possible, un report sur le mois en cours pourra être proposé en fonction des disponibilités de Audrey BERENGER, intervenante pour AMONTOUR SARLU.

Obligation de prévenir :

En cas d'imprévu ou d'absence de la personne concernée, le client doit prévenir le prestataire dans un délai de 12h avant la prestation. Si le client ne prévient pas dans ce délai, la totalité de la prestation pourra être facturée.

Annulation pour cause de maladie de l'enfant :

En cas de maladie de l'enfant du client, cette situation pourra justifier une annulation de la prestation sans frais, sous réserve de la présentation d'un justificatif médical. Le client doit informer AMONTOUR SARLU dans les plus brefs délais et transmettre le certificat médical ou tout autre document justifiant l'incapacité de l'enfant à recevoir la prestation. Cette annulation pourra être effectuée sans frais, à condition que le justificatif soit fourni dans un délai raisonnable (72h après la prestation prévu).

Dans le cas contraire, des frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions mentionnées ci-dessus.

Annulation en cas de force majeure :

En cas de force majeure empêchant le client de respecter l'engagement pris pour la prestation (telles que des événements imprévus et extérieurs aux parties, rendant l'exécution de la prestation impossible), l'annulation pourra être acceptée sans frais, à condition de respecter les conditions suivantes :

Pour rappel, la force majeure inclut, mais ne se limite pas à, des événements tels que des catastrophes naturelles, des accidents graves, une maladie grave (hors maladie de l'enfant déjà mentionnée), un décès, des événements de santé imprévisibles ou tout autre événement imprévu qui rend l'annulation inévitable.

Le client devra fournir des documents justificatifs (attestation de l'hôpital, certificat de décès, rapport de catastrophe naturelle, etc.) dans les jours suivant l'événement de force majeure.

Le client doit informer Audrey BERENGER gérante de AMONTOUR SARLU de l'annulation dès que possible.



Si les conditions de force majeure sont remplies et validées, l'annulation sera acceptée sans frais. Le prestataire proposera alors une solution de report de prestation si cela est possible sur le mois en cours. En l'absence de justification valable ou si la condition de force majeure n'est pas reconnue, l'ensemble de la prestation sera facturé.

Non présentation à la séance/ absence non prévenue/ absence non justifié :

En cas d'absence du client au rendez-vous prévu à domicile, sans préavis ni justification préalable, la prestation sera considérée comme réalisée. Le client s'engage à régler la totalité de la somme due pour la prestation, même si celle-ci n'a pas pu être effectuée en raison de son absence.

Si Audrey BERENGER gérante de AMONTOUR SARLU a la possibilité de reporté ou de modifié la prestation sur le mois en cours, des frais de non-présentation seront à régler afin de compenser l'avance des frais de déplacement, de temps et de préparation à hauteur de 50% de la prestation. Dans le cas d'impossibilité de report ou de modification sur le mois en cours, la prestation sera entièrement due, comme mentionné plus haut.

Annulation par AMONTOUR SARLU :

En cas d'annulation de la part de AMONTOUR SARLU, Audrey BERENGER s'engage à prévenir le client dans les plus brefs délais et la prestation non réalisée ne sera pas facturée.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de AMONTOUR SARLU. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de AMONTOUR SARLU et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la préparation ou de la réalisation du service.

Article 11 : Engagements des parties

AMONTOUR SARLU s'engage à :

- Réaliser les prestations avec professionnalisme et compétence, en suivant les recommandations de la HAS en mobilisant les ressources dont elle dispose pour accomplir la prestation convenue, mais sans pouvoir en garantir le résultat.
- Adapter son intervention en fonction des besoins spécifiques du jeune, et suivre un plan d'accompagnement éducatif personnalisé en concertation avec la famille.
- Assurer la confidentialité des informations relatives au jeune, en respectant le cadre légal applicable (protection des données personnelles, secret professionnel, etc.).
- à réaliser les prestations dans le respect du code de déontologie du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants. Bien que le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants concerne principalement des enfants jusqu'à 7 ans, Audrey BERENGER accompagne également des enfants au-delà de cet âge ou présentant des handicaps, en s'appuyant sur ses autres qualifications, notamment une certification en communication alternative et améliorée ainsi qu'un Diplôme Universitaire en polyhandicap ou des formations en lien avec les recommandations de la HAS, pour assurer un accompagnement adapté et conforme aux besoins spécifiques des enfants.



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014

La famille s'engage à :

- Respecter les horaires et prévenir en cas d'annulation ou de retard.
- Fournir toutes les informations nécessaires à l'éducatrice pour qu'elle puisse proposer un accompagnement personnalisé.
- Participer activement aux échanges concernant l'évolution du jeune et aux réunions de suivi, le cas échéant.
- Informer l'éducatrice de toute difficulté rencontrée dans l'application des recommandations, afin d'adapter les approches si nécessaire. Ces recommandations peuvent inclure des ajustements dans l'environnement ou des comportements spécifiques à adopter pour favoriser le développement du jeune.
- Collaborer de manière constructive avec l'éducatrice pour réévaluer, si besoin, les objectifs et les méthodes d'accompagnement, en fonction des progrès réalisés ou des nouveaux besoins du jeune.
- Payer les prestations selon les modalités et les délais convenus dans le contrat.
- S'assurer que tout matériel endommagé par l'enfant lors des séances soit couvert par leur assurance responsabilité civile.

Article 12 : Responsabilité et assurance

La famille est tenue d'assurer leur enfant par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels causés lors des interventions.

Il est convenu que la responsabilité de AMONTOUR SARLU peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. AMONTOUR SARLU ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

Article 13 : Limites d'interventions

AMONTOUR SARLU se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- Audrey BERENGER gérante de AMONTOUR SARLU juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- Audrey BERENGER gérante de AMONTOUR SARLU constate l'absence de paiement dans le délai indiqué dans les présentes dispositions.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part de AMONTOUR SARLU, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client ; seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014

Article 14 : Traitement des données personnelles et confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre de la prestation (bilans, diagnostics, etc.) sont strictement confidentielles. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données. Aucune donnée ne sera partagée sans accord écrit.

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Pourquoi des données à caractère personnel sont-elles collectées ?

Les données à caractère personnel collectées sont utilisées pour les finalités suivantes :

- Adaptation et réflexion des actions éducatives en lien avec le bilan des autres des autres professionnels pour une meilleure coordination des pratiques ;
- Élaboration et suivi du projet personnalisé d'accompagnement et de suivi éducatif de l'enfant et de sa famille.
- Envoyer des mails aux parents
- Se rendre au domicile de la famille ou lieu accueillant l'enfant.

A qui sont-elles destinées ?

Les données à caractère personnel sont exclusivement destinées :

- À AMONTOUR SARLU ;
- Aux professionnels et membres du personnel des établissements ou organismes externes participant à la prise en charge, à l'accompagnement et au suivi des personnes concernées, et toute autre personne en relation, de par ses activités, avec ces établissements ou organismes externes, dans la limite de leurs attributions respectives et des règles encadrant le partage et l'échange d'informations ;
- Aux organismes instructeurs et payeurs de prestations sociales (dans le cadre de l'instruction des demandes de prestations).

AMONTOUR SARLU s'engage à ne pas utiliser les données personnelles à d'autres fins que celles prévues.

Quelle est la durée et le lieu de conservation des données à caractère personnel ?

AMONTOUR SARLU conserve les données à caractère personnel, pendant deux ans maximums à compter du dernier contact avec la personne ayant fait l'objet de ce suivi, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Quels sont vos droits ?

Conformément à la loi sur la protection des données en vigueur et à la réglementation Européenne concernant la protection des données à caractère personnel, vous disposez de



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014

droits tels que droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Ces demandes s'exercent par courrier électronique à l'adresse audrey.berenger@hotmail.com ou par courrier postal à l'attention d'Audrey BERENGER, 2 avenue des arondière, 69520 Grigny-sur-Rhône, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Article 15 : Règlement et litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort du siège social d'Amontour.

Article 16 : Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales et les opérations de prestations de services qui en découlent sont régies par le droit français.

Article 17 : Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, AMONTOUR SARLU a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION**. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

ou par voie postale en écrivant à

CNPM MÉDIATION CONSOMMATION

27 avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Article 18 : Clause attributive de compétence

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de commerce de Lyon.

Les présentes conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Audrey BERENGER gérante de AMONTOUR même si elle en a eu connaissance.



Amontour

Audrey Berenger- Educatrice de jeunes enfants libérale
Siret : 982 613 341 00014